

**Patrick PARTOUCHE**

Avocat  
19 Chemin de nicol  
31200 - TOULOUSE



**ATTESTATION DE PARUTION**

INSERTION SUR  
lejournaltoulousain.fr  
du 22/07/2020

CERTIFICAT  
SI-2020-07-20-0013



Aux termes de décisions en date du 30 Juin 2020, les associés de la société **MIDI ALPHA PROTECTION**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 10000 Euros, dont le siège social est 7 Allée Olympe de Gouges à COLOMIERS (31770), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE sous le numéro 534488689, statuant dans les conditions prévues à l'article L 227-3 du Code de Commerce, ont décidé, la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du 1er Juillet 2020, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société. La dénomination de la société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes

**Forme:**

ancienne mention :  
société à responsabilité limitée  
nouvelle mention :  
société par actions simplifiée

**Capital :**

ancienne mention : 10.000 €  
nouvelle mention : 10.000 €

**Administration :**

Ancienne mention :  
Gérant : FORT Sébastien demeurant 23  
Chemin de l'armurié à COLOMIERS  
(31770)

Nouvelle mention :  
Président : FORT Sébastien demeurant  
23 Chemin de l'armurié à COLOMIERS  
(31770)

**Mentions complémentaires :**

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou se faire représenter par mandataire, qu'il soit associé ou non. Chaque action donne droit à une voix.

**Inaliénabilité des actions :**

Les actions sont inaliénables pendant 6 mois à compter de leur acquisition ou de leur souscription.

**Agrément- Cession actions :**

Les associés disposent d'un droit de préemption.

Les actions ne peuvent être cédées, à l'exception des cessions d'actions entre associés, qu'après agrément donné par décision collective adoptée à la majorité simple des associés, l'associé cédant participant au vote.

Mention sera faite au RCS de TOULOUSE